

PROCÈS-VERBAL

**de l'Assemblée générale ordinaire
de la Fédération vigneronne vaudoise
tenue le 14 novembre 2024, à 8h45 à Perroy**

Président :	M. François Montet, président
Présents :	75 membres selon la liste annexée à l'original du présent procès-verbal.
Invités :	55 personnes selon la liste annexée à l'original du présent procès-verbal.
Procès-verbal :	M. Alain Chapuis, secrétaire

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 9 novembre 2023	2
2. Rapport de gestion	2
3. Bilan & Comptes 2023/2024	4
4. Rapport des vérificateurs de comptes	4
5. Décharge aux organes responsables	4
6. Budget 2024/2025	4
7. Taux des contributions et des cotisations pour l'exercice 2025/2026	5
8. Désignation de la section vérificatrice des comptes	5
9. Formation du Comité cantonal	5
10. Nomination honorifique	5
11. Actualités vitivinicoles, commerciales et politiques	5
a) Année viticole 2024 par la DGAV	5
b) Message de la Communauté interprofessionnelle de la vigne et du vin (CIVV)	6
c) Message de l'Office des vins vaudois	6
d) Message de GastroVaud	6
e) Message de la Commune de Perroy	6
f) Message de la Cheffe du Département des finances et de l'agriculture (DFA)	6
g) Message du Président du Grand Conseil	6
12. Divers et propositions individuelles	6

Le présent procès-verbal et les différentes interventions des invités sont disponibles sur le site Internet : <https://www.fvv-vd.ch/dossiers/vigne-vignerons/journee-du-vignoble-vaudois/> ou peuvent être commandés au secrétariat (058 796 33 67).

Le président, M. François Montet, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants et se réjouit de les voir présents à Perroy. Il salue les invités, les membres présents et la presse.

Après les salutations d'usage, une minute de silence est observée en hommage à M. Daniel Laufer, ancien secrétaire de la Fédération vigneronne vaudoise, décédé le 27 octobre dernier ainsi qu'à M. Daniel Allamand, ancien vice-président, décédé le 9 novembre 2024.

La parole est ensuite donnée à M. Tristan Perey, président de la section La Côte et les remerciements lui sont adressés ainsi qu'à tout le comité d'organisation pour leur accueil à Perroy sous un temps ensoleillé.

Le président constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée. Il prie les membres qui ne l'auraient pas encore fait, de signer la liste de présence à l'accueil et rappelle que seuls les membres enregistrés ont le droit de vote.

Le président aborde l'ordre du jour tel que proposé.

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 9 novembre 2023

Il est adopté avec remerciements à son auteur.

2. Rapport de gestion

Le secrétaire, M. Alain Chapuis, présente son rapport.

Les vendanges étaient compliquées cette année. Entre le gel du printemps, la grêle, le mildiou et la pluie pendant les vendanges, les vignerons vaudois par leurs efforts et leur savoir-faire ont sauvé la récolte en travaillant plus que d'habitude. La qualité est là et la quantité également même si elle est plus faible qu'en 2022 et 2023.

Les habitudes de consommation changent. La population suisse a augmenté de 1,5 million de personnes mais les gens boivent beaucoup moins. Le nombre de bouteilles consommé par habitant par année est passé de 50 à 35.

Le consommateur n'est pas homogène ; il y a le consommateur attaché au terroir et à la tradition. Celui-ci est de moins en moins nombreux avec comme conséquence une réduction de la consommation de ce type de vin. Il y a ensuite le consommateur intéressé par la nouveauté et les innovations (vin mousseux, nouveaux cépages). Celui-ci est en croissance. Le défi est d'agir sur 2 axes fondamentaux, soit l'innovation et la tradition. Cette segmentation va nous permettre de façonner le système des appellations d'origine contrôlée (AOC).

Production de vin en Suisse	101 mios de litres
Consommation de vin en Suisse	235.9 mios de litres
Stock de vin suisse en Suisse	163 mios de litres

Le tableau ci-dessus montre que la consommation de vin en Suisse est supérieure à la production indigène. Malgré cela, les stocks de vin suisse sont en augmentation à cause des abondantes récoltes 2022 et 2023. Cela illustre l'importance d'avoir un vin qui correspond au besoin du marché et de la pertinence de se tourner vers l'innovation.

Le plan de relance dont il est question depuis deux ans s'articule autour de trois axes jusqu'à fin 2027 :

- Valorisation des AOC vaudoises
- Aide cantonale à l'investissement durable dans les caves
- Promotion des ventes

Valorisation des AOC vaudoises

Le plan de relance propose une adaptation du système d'appellation existant, visant à remodeler l'offre viticole. Elle encourage l'innovation au sein de l'AOC Vaud, intensifie les critères de sélection pour l'AOC Région et fortifie l'authenticité des Grands crus.

Aides cantonales à l'investissement durable dans les caves

Le crédit-cadre de 40 millions a été voté par le Grand Conseil vaudois en mai 2024. Ce montant intègre pour la première fois la viticulture. En l'espèce, il rend éligible aux subventions la construction, la rénovation et l'agrandissement de cave à vin

Promotion des ventes

Le montant d'1 million de CHF apporté dans le cadre du plan de relance permettra de renforcer les activités ordinaires et le budget ordinaire de l'Office des vins vaudois (OVV) qui est d'environ 3 millions de CHF.

Terravin

La Fédération vigneronne vaudoise (FVV) a institué une marque de garantie afin de certifier au consommateur la qualité et l'authenticité des vins vaudois d'appellation d'origine contrôlée. Le label de qualité est géré par l'office de la marque de garantie *Terravin*.

L'office Terravin assure l'agrément des candidats au Premier grand cru, la catégorie des vins de garde du vignoble vaudois.

La certification des deux gammes « Escargot Rouge Original », devenu « Escargot Rouge » et « Escargot Rouge Sélection » devenu « Escargot Or » est assurée par les jurys de sélection Terravin.

Réserve climatique

La FVV se positionne clairement en faveur de la création d'une réserve climatique vaudoise, c'est-à-dire d'un outil de régulation de l'offre vinicole dans le but d'assurer une stabilité quantitative et qualitative de l'offre face aux aléas climatiques.

Lorsque la production de vin baisse en raison d'aléas climatiques, cela impacte négativement les parts de marché des vins suisses. Les parts de marché perdues sont ensuite difficiles à regagner, car elles sont remplacées par des vins étrangers, notamment dans les linéaires de la grande distribution. Il est important de garantir un niveau de disponibilités stable.

Une réserve climatique est définie comme la possibilité de récolter une quantité de raisin à l'intérieur du quota cantonal AOC (inférieur ou égal au rendement maximum fédéral pour les AOC) dont la commercialisation en vin serait différée.

La FVV salue la récente acceptation de l'initiative parlementaire fédérale « Introduction d'une réserve climatique pour les vins suisses ». Elle ouvre la porte à la création d'une base légale fédérale qui pourrait ensuite permettre au canton de Vaud d'avoir sa réglementation propre. Quelques années vont encore s'écouler avant l'arrivée de la réserve climatique. Mais le train est lancé.

Assouplissement dans le domaine des capites

Le Canton de Vaud a assoupli ses conditions pour faciliter l'exploitation des capites de vigne.

- Pas besoin de disposer de sanitaire
- Horaire limité
- Dégustation exclusive du vin du vigneron exploitant
- Offre de restauration restreinte

DigiFLUX est un système de déclaration obligatoire pour le commerce et les utilisations professionnelles de produits phytosanitaires. Son introduction pour les utilisateurs professionnels est reportée à 2027.

De vastes discussions ont lieu actuellement sur la mise en place concrète de DigiFLUX et ses modalités, notamment pour la viticulture, voire carrément l'abandon de l'obligation de remplir cette base de données pour les exploitations agricoles ([motion Kolly 24.3078](#) acceptée au Conseil national). La FVV suit le dossier.

Formation professionnelle

Le réforme de l'apprentissage est achevée, La première volée du nouveau métier de viniculteur avec CFC avec orientation « vigne » ou orientation « cave » commencera en août 2026. L'apprentissage classique sera de 3 ans, avec une année supplémentaire pour le complément.

Rapport du président

Le président revient sur l'année 2024 qu'il considère comme la plus éprouvante de ces 10 dernières années. Il rappelle les enjeux de la possible future réserve climatique et aborde le sujet tabou de la gestion des surfaces viticoles dans le canton à l'heure où dans d'autres pays des plans d'arrachage de vignes sont en cours. Il remercie ses collègues du bureau et le secrétariat pour le bon travail d'équipe.

3. Bilan & Comptes 2023/2024

Les délégués ont reçu avec la convocation les comptes de l'exercice du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024. Avec des produits pour CHF 245'184.20 et des dépenses pour CHF 250'238.12, l'exercice s'est terminé par une perte de CHF 5'053.92.

Les cotisations encaissées des membres se montent à CHF 227'023.00 soit à un niveau sensiblement inférieur de l'an dernier. Elles sont renforcées par les cotisations des membres sympathisants pour un montant de CHF 17'180.-. Les cotisations des sympathisants sont aussi en constante diminution depuis plusieurs années. Cette baisse s'explique par la disparition de petites surfaces viticoles, les successions diverses pour lesquelles les exploitants oublient de rester actifs dans la corporation.

4. Rapport des vérificateurs de comptes

La commission de vérification des comptes, composée de représentants de la section La Côte, MM. Tristan Perey, Laurent Baechtold et Thierry Molliex s'est réunie en date du 17 octobre 2024. La parole est donnée à M. Tristan Perey qui lit le rapport de la commission.

En plus du contrôle interne au Centre Patronal et celui des vérificateurs de la section de La Côte, les comptes ont été examinés en détail par le Bureau et le Comité cantonal.

5. Décharge aux organes responsables

Décision : L'assemblée approuve à l'unanimité le compte de pertes et profits, le bilan et le rapport des vérificateurs et donne décharge aux organes responsables.

Le président remercie le Centre Patronal pour la bonne tenue des comptes, de son soutien solide et de la présence exclusive de vins vaudois lors des nombreux apéritifs servis à Paudex.

6. Budget 2024/2025

Les membres ont reçu avec les comptes, le budget proposé par le Bureau pour l'exercice qui va du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025. Les dépenses ont été soigneusement examinées. Des économies ne sont pas envisageables compte tenu des divers engagements en matière de défense professionnelle. Le budget présente une perte de CHF 2'150.-. Un montant de CHF 10'000.- est prévu pour mettre à jour le site internet. Ce montant sera prélevé sur le Fonds pour action spéciale.

Décision : L'assemblée adopte le budget 2024/2025 à l'unanimité.

7. Taux des contributions et des cotisations pour l'exercice 2025/2026

Les exploitants non-propriétaires ne doivent pas hésiter à négocier le paiement de la contribution FVV avec les propriétaires de vignes concernés et intéressés à rester membres individuels de la FVV. En cas de refus, il est également possible de devenir membre sympathisant de la FVV pour une cotisation de CHF 50.- par année.

Malgré le budget déficitaire qui a été accepté, le Bureau propose de maintenir la contribution des membres ainsi que la cotisation des sympathisants à leurs niveaux actuels.

Décision : Les montants des contributions et des cotisations pour l'exercice 2025/2026 sont maintenus sans changement à l'unanimité à 90 CHF/ha.
Pour les membres sympathisants, la cotisation à 50 CHF/année est également maintenue pour 2025/2026

8. Désignation de la section vérificatrice des comptes

La section chargée de la vérification des comptes est aussi chargée de l'organisation de la prochaine Journée du vignoble vaudois. Le tournus habituel en référence aux surfaces exploitées nous conduira l'an prochain dans le vignoble du Chablais. Le président de la section, M. Axel Jaquerod, confirme accepter cette responsabilité devant l'assemblée du jour.

La prochaine Journée du vignoble vaudois aura lieu le **jeudi 13 novembre 2025 dans le Chablais**.

9. Formation du Comité cantonal

Il appartient à l'assemblée des membres de fixer le nombre des membres du Comité cantonal et d'enregistrer les noms des représentants des sections et organisations viticoles.

Le président invite les membres à faire connaître aujourd'hui les changements éventuels.

M. Basile Monachon annonce que M. Jérémy Tinguely rejoint la liste des représentant de la section Lavaux.

L'assemblée adopte les nouveaux membres du Comité cantonal.

La liste complète est mise à jour sur le site www.fvv-vd.ch/qui-fait-quoi/vaud/comite-cantonal-fvv/

Le Comité cantonal est ainsi constitué et le président remercie vivement les délégués pour leur engagement.

10. Nomination honorifique

Le président souhaite honorer une personnalité qui se s'est engagée sans compter et avec conviction pour la cause vigneronne. Il s'agit de M. Philippe Herminjard, ancien secrétaire, qui est nommé membre d'honneur.

L'assemblée applaudit le nouveau membre d'honneur. Ce dernier adresse quelques mots à l'assemblée.

11. Actualités vitivinicoles, commerciales et politiques

Les textes disponibles des intervenants sont téléchargeables sur le site Internet ([fvv-vd.ch/dossiers>vigne-vignerons>jvv](http://fvv-vd.ch/dossiers/vigne-vignerons/jvv)) dans l'espace membres.

a) Année viticole 2024 par la DGAV

M. Olivier Viret, responsable du Centre du centre de compétences Vitivinicole, cultures spéciales et protection des plantes à la DGAV, présente l'année 2024, année éprouvante pour les vignerons.

b) Message de la Communauté interprofessionnelle de la vigne et du vin (CIVV)

M. Olivier Mark, président de la CIVV, expose les différents axes du plan de relance.

c) Message de l'Office des vins vaudois

M. Michel Rochat, président de l'OVV, présente la suite du plan de relance qui met l'accent sur l'innovation, la durabilité et le soutien à la distribution. Les activités courantes de l'OVV continuent de promouvoir la tradition viticole, valorisant le terroir et le savoir-faire traditionnel.

d) Message de GastroVaud

M. Gilles Meystre, président de GastroVaud, relève la collaboration entre Changins, l'OVV et GastroVaud et les 250 nouveaux ambassadeurs formés.

e) Message de la Commune de Perroy

La parole est ensuite donnée à M. Jörg Dreier, municipal de la commune de Perroy qui présente sa commune.

f) Message de la Cheffe du Département des finances et de l'agriculture (DFA)

Mme Valérie Dittli, Conseillère d'Etat, partage son plaisir d'assister à la journée du vignoble vaudois. Elle rappelle que le Conseil d'Etat a à cœur de soutenir et préserver le vignoble vaudois. La réforme du système des AOC doit être effectuée avec doigté car c'est un sujet sensible.

g) Message du Président du Grand Conseil

M. Jean-François Thuillard, Président du Grand Conseil, se réjouit de la bonne qualité du millésime 2023.

12. Divers et propositions individuelles

A une question de M. Jean-François Chevalley, le secrétaire répond que les négociations sur les accords bilatéraux sont en cours, mais rien n'indique un changement dans les contingents, ni à la hausse, ni à la baisse.

A une question de l'assemblée, le président répond que la bouteille de 70 cl pose de nombreux problèmes. Premièrement, il n'est pas possible de l'exporter dans l'Union européenne. Seule la contenance de 75 cl est reconnue. Deuxièmement, en raison de son faible volume, elle est plus chère à la fabrication. Se justifie-t-elle encore ? Le sujet va être proposé au directeur de l'école de Changins afin qu'un étudiant en fasse son travail de bachelier.

A une question de M. Blaise Bezençon, le président répond que la législation demande au minimum 1 vin vaudois sur la carte des vins des restaurants vaudois.

M. Arnaud Duruz annonce que le poste de commissaire professionnel est ouvert à la suite de la retraite du titulaire actuel.

M. Basile Monachon s'inquiète de la réglementation sur les coulisses (rigoles qui sillonnent le vignoble afin d'évacuer les eaux de pluie), notamment l'interdiction d'appliquer des herbicides sur une bande de 6 mètres des cours d'eau si on veut bénéficier des prestations écologiques requises (PER). Il signale aussi que les cépages robustes (résistants) ne sont pas disponibles sur le marché.

M. Luc Pellet nous dit quelques mots sur la Maison des Vins de La Côte.

Le président rappelle la date de la prochaine Journée du vignoble au jeudi 13 novembre 2025 dans la région du Chablais et remercie les membres de réserver cette date.

La parole n'est plus demandée, le président clôt l'assemblée à 11h40 en remerciant ses collègues du Bureau et le secrétariat pour leur collaboration. Il remercie également les deux communes de Perroy et de Mont-sur-Rolle pour le vin d'honneur offert à l'occasion de cette journée.

Les remerciements vont aussi à la section La Côte pour l'organisation, ainsi que pour le coup de l'Etrier à la Maison des Vins de La Côte.

Fédération vigneronne vaudoise

Le secrétaire



Alain Chapuis